



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIE-DE-GUIRE**

---

**AVIS PUBLIC – ADOPTION DU  
RÈGLEMENT RELATIF À LA  
RÉVISION DU « CODE D'ÉTHIQUE ET  
DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS  
MUNICIPAUX »**

---

**PRENEZ AVIS**, conformément aux dispositions de l'article 10 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c E-15.1.0.1), qu'un projet de règlement relatif à la révision du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* a été déposé lors de l'assemblée ordinaire tenue le 8 janvier 2018 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose les principales valeurs suivantes :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
  
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu lundi le 5 février 2018 à 20h à l'Hôtel de Ville situé au 445, rue Principale à Saint-Pie-de-Guire.

Le projet de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est disponible aux bureaux de la municipalité situés au 435, rue Principale à Saint-Pie-de-Guire, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Saint-Pie-de-Guire le 9 janvier 2018.

---

**CLAIRE ROY**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière